

Demande de PASSERELLE

Fin d'année scolaire

Rentrée 2022

PROCÉDURE 2

- de 2nde professionnelle vers 1^{ère} technologique (ou 1^{ère} générale) avec stage d'immersion
- de 1^{ère} professionnelle vers 1^{ère} technologique (ou 1^{ère} générale) avec stage d'immersion
- de 2nde année de CAP(A) vers 1^{ère} technologique avec stage d'immersion



L'établissement d'origine de l'élève devra saisir le/les vœu(x) Passerelles dans Affelnet Lycée selon les modalités précisées à la p. 4 de ce dossier.

Identification de l'élève

NOM : Prénom(s) :

Date de naissance : Fille Garçon INE :

NOM(S), prénom(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Adresse :

Code postal : Commune : N° de téléphone :

Classe suivie en 2021-2022 (intitulé complet) :

Établissement fréquenté en 2021-2022 :

Demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur

1^{ère} technologique 1^{ère} générale

Série de 1^{ère} technologique : Spécialité de 1^{ère} technologique :

Établissement demandé :

Si un « stage passerelle » est préconisé par l'établissement, la famille s'engage à faire suivre ce stage au jeune. A défaut, il ne pourrait pas bénéficier de la « passerelle » : OUI NON

L'affectation n'est pas garantie. Elle est réalisée sur les places vacantes.

Joindre les copies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année scolaire en cours.

Date :

Signature de l'élève

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Projet personnel de l'élève (à compléter par l'élève)

Indiquez ici :

- ⇒ Ce qui motive le choix de la formation et de la spécialité demandée
- ⇒ Projet de l'élève

Partie à remplir par le Psychologue de l'Éducation Nationale

L'avis circonstancié du Psy EN s'appuie sur la pertinence du projet, la motivation du candidat, le niveau scolaire, la faisabilité matérielle.

Avis circonstancié après entretien – conseil avec le candidat :

Nom du Psy EN :

CIO :

Date :

Signature :

Cachet du CIO

Avis de l'équipe éducative de l'établissement d'origine

Classe suivie en 2021-2022 (intitulé complet) :

Avis * sur le projet de l'élève :

Préconisations pédagogiques pour préparer l'adaptation dans la classe demandée

Date :

Signature du professeur principal de la classe d'origine :

Cachet de l'établissement

*** Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessus**

AFFECTATION en fin d'année scolaire

Avis du chef de l'établissement d'origine

Avis très favorable

Avis favorable

Sans opposition

Avis défavorable * - Motif :

Observations et stage préconisé, le cas échéant :

Cachet de l'établissement

Date :

Signature du chef de l'établissement d'origine ou de son représentant :

*** Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessus**

Avis du chef de l'établissement demandé à l'issue du stage d'immersion

Établissement demandé :

Formation demandée :

Dates du stage d'immersion :

Recommandations :

Favorable

Défavorable* - Motif :

Date :

Cachet de l'établissement

Signature du chef de l'établissement d'accueil ou de son représentant :

Le 12 mai au plus tard, l'établissement demandé :

- renvoie le dossier à l'établissement d'origine suite au stage d'immersion
- transmet les listes des « avis passerelles » aux établissements d'origine des élèves et au SAIO.

secretariat.dsaio@ac-reunion.fr

Du 09 mai jusqu'au 13 juin (12h00) :

- saisie des vœux de l'élève dans AFFELNET par l'établissement d'origine, si l'avis n'est pas défavorable.
- saisie des notes demandées dans AFFELNET par l'établissement d'origine, si la demande porte sur une classe de 1^{ère} Techno
- saisie des avis « très favorable », « favorable » ou « sans opposition » de l'établissement d'origine sur la passerelle demandée dans AFFELNET par l'établissement d'origine.

L'affectation en classe de 1^{ère} des élèves issus de 2^{ème} année de CAP(A) reste subordonnée à l'obtention du diplôme de CAP(A).

En cas d'avis « très favorable », « favorable » ou « sans opposition » de l'établissement d'origine, l'affectation au titre d'une passerelle restera, dans tous les cas, dépendante des places vacantes après affectation des élèves de 2^{nde} GT qui restent prioritaires.

Dans le cadre des Passerelles, les notifications d'affectation sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Elles doivent être conservées dans les dossiers des élèves par les établissements d'accueil.

Autorisation de la Rectrice

L'élève

Est autorisé(e) à poursuivre sa formation en 1^{ère}

Établissement :